MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

Au Conseil communal
d'Ormont-Dessous

Le Sépey, le 10 novembre 2014

PREAVIS N° 14/2014

Réfection du mur au lieu-dit « Le Verney », Cergnat, RC 709D
Demande de crédit

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objectif l'obtention d'un crédit aux fins de financer les travaux de réfection d'un mur de soutènement sis au lieu-dit « Le Verney », Cergnat, RC 709D.

2. Historique

La RC 709D Le Sépey - Leysin traverse le glissement de la Frasse. Le mur du Verney soutient le bord aval de la route cantonale dans la traversée du hameau de Cergnat. Il s'agit en l'espèce d'un ancien ouvrage en maçonnerie érigé immédiatement après l'endroit où la desserte franchi la limite Est du glissement.

L'infrastructure qui nous préoccupe a subi au fil du temps plusieurs réparations. En 1986, l'augmentation de la dégradation de la structure, notamment sur la partie Nord-Est faisant craindre une rupture, a contraint le service des routes à exécuter un renforcement en la forme d'un mur en béton ancré et plaqué sur l'ancien. Pour des questions budgétaires la poursuite du processus sur la partie Sud-Ouest a été reportée à une période financièrement plus favorable. A ce jour, le cas est toujours en latence. Le service en charge du dossier a effectué des contrôles réguliers et, parallèlement, un mandat a été confié au bureau De Cérenville Géotechnique SA, à charge d'établir un rapport en relation avec l'évolution de l'ouvrage.

3. Situation

Suite aux investigations le bureau, cité dans le paragraphe ci-avant, a déposé son rapport le 25 juin 2012. Il ressort de celui-ci que l'ouvrage principalement en sa partie Sud-Ouest continue à se dégrader progressivement et que la réalisation de la seconde partie de la confortation du mur accompagnée de la remise en état des ouvrages de la première section serait judicieuse. Il sied de mettre en avant que ces travaux pourraient se dérouler dans des conditions idoines compte tenu du ralentissement notable du glissement de la Frasse.

Pour mémoire, il convient d'observer que l'ouvrage de 1986 avait été conçu et pensé de façon à pouvoir être complété dans une phase subséquente côté Sud-Ouest. Les travaux envisagés reprendraient par conséquent le même concept que celui retenu initialement.

4. Coût des travaux

L'investissement à consentir peut se déterminer comme suit :

Installation de chantier	Fr.	11'000.00
Infrastructure - Terrassement	Fr.	1'755.00
Canalisations	Fr.	3'083.00
Béton - Maçonnerie	Fr.	124'995.00
Travaux spéciaux ancrages y compris contrôle des anciens et pose de nouvelles protections étanches	Fr.	80'100.00
Divers imprévus	Fr.	15'000.00
	Fr.	235'933.00
TVA 8 %	Fr.	18'874.65
Total	**Fr.**	**254'807.65**

5. Subvention

En application de l'art. 56 de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou, RSV.725.01) ; les dépenses d'entretien des routes cantonales en traversée de localité peuvent faire l'objet d'une subvention de 50 % au maximum.

Le moratoire sur les subventions routières est levé dès 2014. Parallèlement, l'Etat a mis en place un préfinancement à hauteur de 40 millions pour aider les projets routiers des communes à faible capacité financière. Celui-ci est prévu entre 2014 et 2020. Les montants s'échelonnent de la manière suivante : 10 millions pour 2014 et 5 millions pour les années suivantes. Le décret a été adopté en date du 5 novembre 2013 par le Grand Conseil.

La prise en considération des demandes étant traitée chronologiquement, notre exécutif a rapidement déposé une requête dûment étayée. En date du 11 août dernier, le département des infrastructures et ressources humaines a, par le biais d'une convention signée sous réserve de l'acception du présent préavis, accordé un subventionnement de **Fr. 127'400.00**.

6. Financement

Les travaux, qui au demeurant apparaissent dans le plan d'investissement du budget 2015, seront financés par l'emprunt et amortis sur une durée de trente ans.

7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Vu le préavis municipal no 14/2014 du 10 novembre 2014, relatif à l'octroi d'une demande de crédit destiné au financement des travaux liés à la réfection du mur au lieu-dit « Le Verney », Cergnat, RC 709D,

Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier ce dossier,

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 254'807.65, montant arrondi à Fr. 255'000.00, sous réserve de l'octroi d'une subvention de Fr. 127'400.00 de la direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) ;**
- **d'admettre le mode de financement proposé ;**
- **d'amortir cet investissement sur 30 ans.**

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

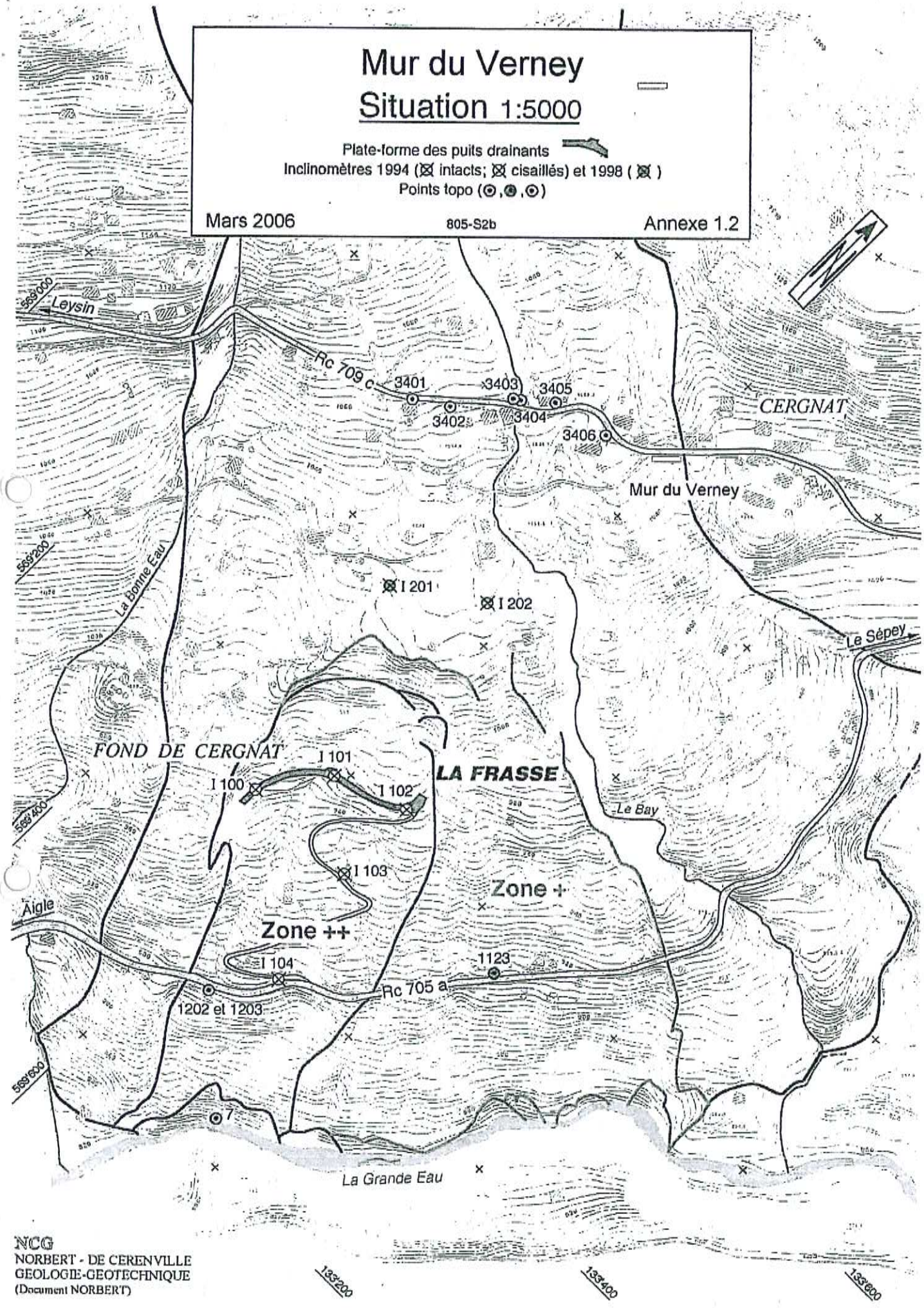
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndic	La Secrétaire
Annie Oguey	Isabelle Mermod Gross

Annexes : plan et photographies

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 novembre 2014

Délégué municipal : M. Claude Tommasini, Municipal



NCG
NORBERT - DE CERENVILLE
GEOLOGIE-GEOTECHNIQUE
(Document NORBERT)

M5361-12	RC 709d, La Frasse - Mur du Verney à Cergnat	03.05.2012



Vue générale de l'ouvrage

M5361-12	RC 709d, La Frasse - Mur du Verney à Cergnat	03.05.2012

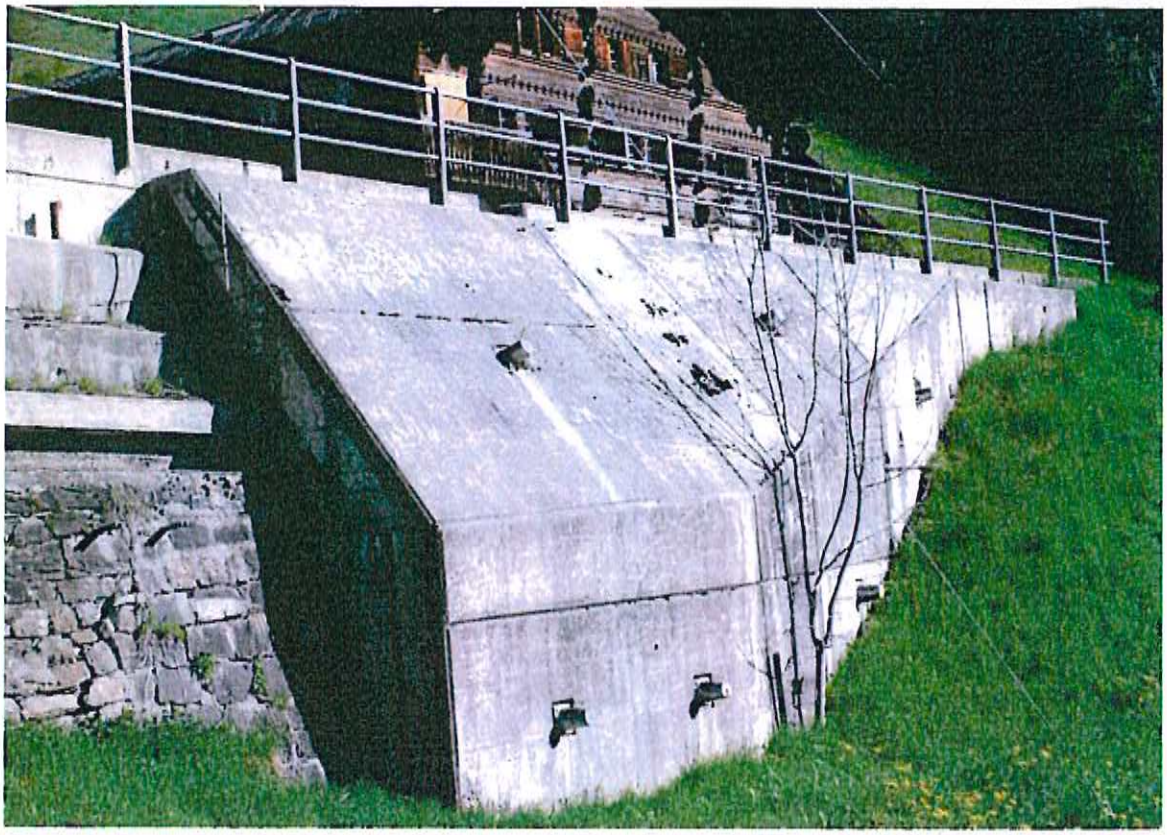


Photo n° 1
Vue d'ensemble côté Sud-Ouest



Photo n° 2
Etat des longrines - Fissure longitudinale

M5361-12	RC 709d, La Frasse - Mur du Verney à Cergnat	03.05.2012



Photos n° 4a et 4b
Ecaillage le long de la fissure longitudinale





Photo n° 5
Ecaillage vertical à l'extrémité Ouest du mur

M5361-12	RC 709d, La Frasse - Mur du Verney à Cergnat	03.05.2012



Photo n° 6
Fissure longitudinale
Détail des
dégradations



Photo n° 7
Fissure longitudinale
Détail des
dégradations



Photo n° 8
Fissure longitudinale
poutre inférieure
Détail des
dégradations

M5361-12	RC 709d, La Frasse - Mur du Verney à Cergnat	03.05.2012



Photo n° 9
Fissure dans la longrine, vue depuis l'Est





Photos n° 11a et 11b
Mur ancré - Dispositifs d'attente pour extension - Fissure du béton

M5361-12	RC 709d, La Frasse - Mur du Verney à Cergnat	03.05.2012



Photo n° 10
Mur partie Sud-Ouest - Dégradations de la longrine



Photo n° 12
Mur partie Sud-Ouest - Décalage vertical

M5361-12	RC 709d, La Frasse - Mur du Verney à Cergnat	03.05.2012

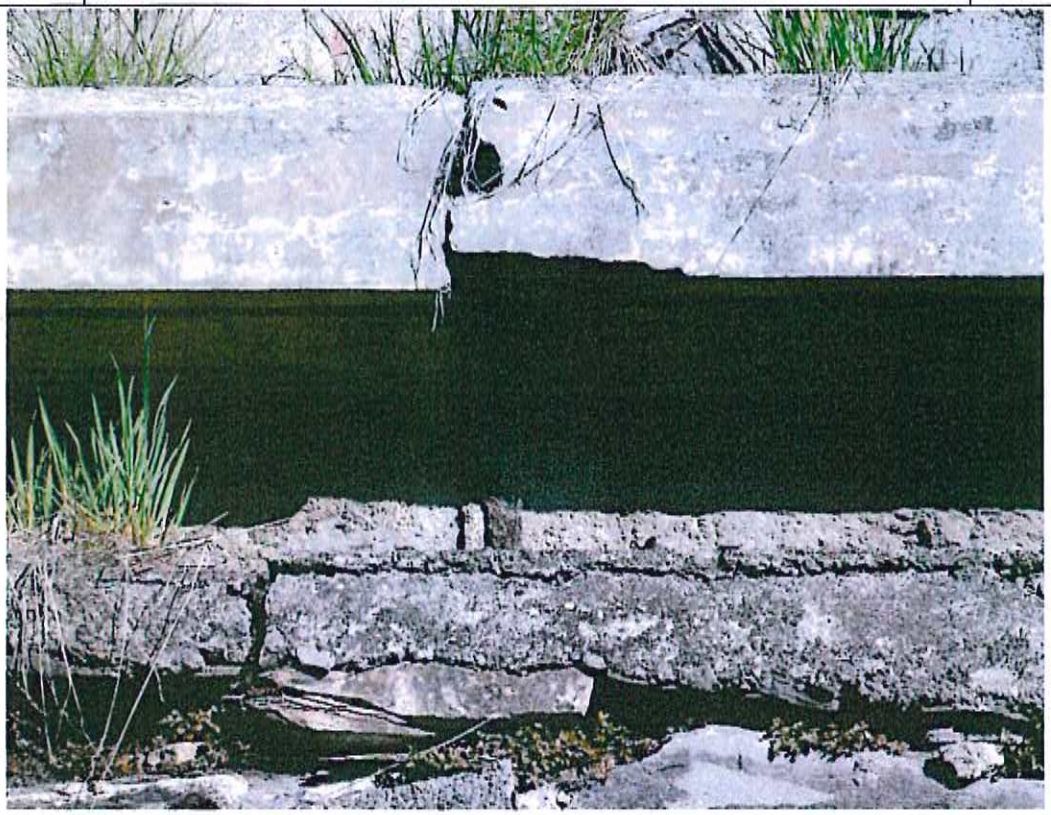


Photo n° 13
Mur partie Sud-Ouest - Décalage vertical (détail)



Photo n° 15
Mur partie Sud-Ouest - Décalage vertical (détail)

M5361-12	RC 709d, La Frasse - Mur du Verney à Cergnat	03.05.2012

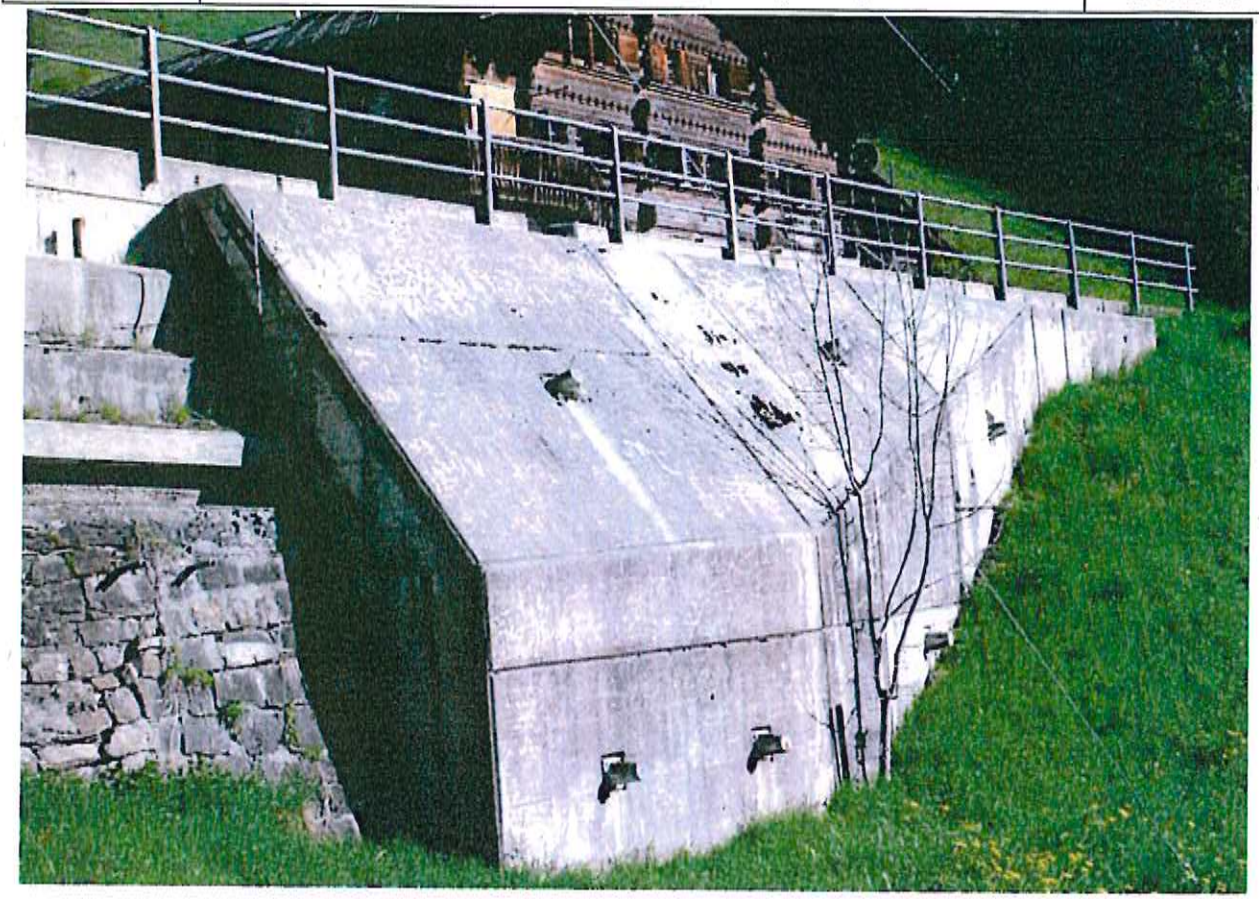


Photo n° 16
Vue d'ensemble côté Nord-Est



Photo n° 20
Etat du mur ancré - Fissuration et efflorescences

M5361-12	RC 709d, La Frasse - Mur du Verney à Cergnat	03.05.2012



Photo n° 17
Ecoulements par le capot d'ancrage



Photo n° 19
Ecoulements par le capot d'ancrage



Photo n° 21
Faïençage du mur autour de l'ancrage

M5361-12	RC 709d, La Frasse - Mur du Verney à Cergnat	03.05.2012



Photo n° 23
Etat général de la chaussée



Sac ajouté en bout de mur côté Leysin

Fissuration sur le couronnement du mur (photos 24 et 25)

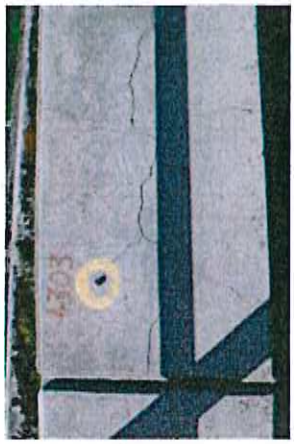




Photo n° 26
Inclinaison du poteau